

«Mesures de précaution» au JMO

LUXEMBOURG - «L'accès au datacenter» du bâtiment Jean-Monnet (JMO) «est restreint aux cas nécessaires, mais pas refusé», selon Guy Berg, chef de la représentation de la Commission européenne au Luxembourg. Selon lui, la situation «ne gêne absolument pas les travaux de maintenance». Quant à la présence

d'amiante dont «L'essentiel» faisait part mardi, elle est connue mais «les analyses n'ont jamais indiqué la moindre trace de fibres dans l'air». Quoi qu'il en soit, «toutes les mesures de précaution ont été mises en place» et le port d'équipements de protection «est obligatoire pour entrer dans le datacenter».